

Mairie de MONDRAGON – 84 (VAUCLUSE)

D.O.B

Débat d'Orientation Budgétaire

2023

Situation budgétaire au 18 Janvier 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION	
PRESENTATION DU BUDGET COMMUNAL	1
CONTEXTE	3
PROJET LOI DE FINANCES 2023	8
ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUN	۱E
COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ 2022.	12
SECTION FONCTIONNEMENT / RÉALISÉ / DÉPENSES	14
SECTION FONCTIONNEMENT / RÉALISÉ / RECETTES	15
INVESTISSEMENT / TRAVAUX RÉALISÉS / DÉPENSES	17
SECTION INVESTISSEMENT / RÉALISÉ / RECETTES	20
SECTION FONCTIONNEMENT PERSPECTIVES 2023 / DÉPENSES	22
SECTION FONCTIONNEMENT PERSPECTIVES 2023 /RECETTES	23
SECTION INVESTISSEMENT PERSPECTIVES 2023 / DEPENSES	25
SECTION INVESTISSEMENT PERSPECTIVES 2023 / RECETTES	26
SECTION INVESTISSEMENT / RESTES A REALISER 2022.	27
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMEN	١T
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SIMPLIFIÉ	29
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TERRASSES DE PEYRAFEU	J X
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SIMPLIFIÉ	31

INTRODUCTION

Comme chaque année depuis 2009, dans les communes de 3500 habitants et plus, et en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin d'engager une discussion autour des orientations qui présideront à l'élaboration du prochain Budget Primitif.

Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L 2312-1 et suivants du CGCT), ce dernier n'est pas sanctionné par un vote et il ne présente pas de caractère décisionnel. Il doit cependant faire l'objet d'une délibération et avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget primitif.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être accessible de manière dématérialisée, site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption (Décret 2016-834 du 23 juin 2016).

Il est transmis au Président de la Communauté de communes dans les quinze jours qui suivent sa tenue (Décret 2016- 841 du 24 juin 2016).

Le compte de gestion, le compte administratif ainsi que le budget primitif principal de la commune ainsi que les budgets annexes (assainissement et lotissement) seront soumis à approbation au conseil municipal en date du

LUNDI 27 MARS 2023

Afin d'alimenter le débat, le présent document présentera successivement :

- Un rappel sur la présentation du budget communal,
- Le contexte institutionnel, les perspectives économiques nationales,
- Les éléments budgétaires de la commune de MONDRAGON.

PRÉSENTATION DU BUDGET COMMUNAL

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante par décisions modificatives.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement (ou exploitation selon les budgets) et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

Schématiquement, <u>la section de fonctionnement</u> retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

Par exemple, en dépenses, ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, comme les frais de personnel et les indemnités des élus, les charges à caractère général (fluides, achats de fournitures, etc..) les frais financiers (intérêts d'emprunts), les contributions aux organismes de regroupement (syndicats, SDIS, etc...) ainsi que les dotations aux amortissements obligatoires.

En recettes, ce sont les produits locaux (services en régie), les atténuations de charges (remboursement personnel), les recettes fiscales, les dotations de l'Etat et les participations provenant d'autres organismes (CD84, CAF, SDEI, SA PRADIER CARRIERE, SFR, etc...) ou encore les revenus des immeubles.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

<u>La section d'investissement</u> présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine. On retrouve dans les dépenses le remboursement du capital emprunté, les acquisitions immobilières, les travaux nouveaux.

Parmi les recettes d'investissement, on retrouve les subventions d'investissement, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) le cas échéant, les emprunts, le produit des cessions de biens, le FCTVA, les taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement), ainsi que des opérations d'ordre relatives aux amortissements de biens (dont le montant est reporté en recettes de fonctionnement).

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour financer les dépenses d'investissement la collectivité peut avoir recours à :

- des subventions d'équipements qui couvriront au maximum 80% des dépenses HT,
- des emprunts,
- l'autofinancement par le transfert de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement.

Pour rappel, en vertu du principe de l'unité de caisse, la commune de Mondragon dispose <u>d'un</u> <u>budget principal et de deux budgets annexes</u>: <u>l'assainissement et le lotissement Peyrafeux</u>.

Le CCAS dispose, quant à lui, d'un budget autonome et indépendant.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL ET INTERNATIONAL

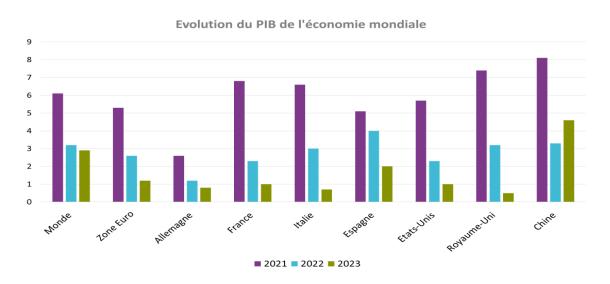
L'économie mondiale entre en récession

En 2020, la crise sanitaire a provoqué l'arrêt complet de l'économie mondiale. Les interventions massives des banques centrales et des gouvernements ont entrainé un excès de liquidité et une surchauffe de l'économie. Cette sortie de crise sanitaire a ainsi été marquée par des pénuries de matières premières et d'emplois entraînant le monde dans une crise inflationniste. Ainsi, dès le début de l'année 2022, les politiques monétaires se sont durcies, avec le retrait des liquidités sur le marché et les augmentations des taux directeurs. La hausse des taux a conduit les différents instituts de conjoncture à revoir à la baisse les prévisions de croissance mondiales pour et les années suivantes.

Les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2022 s'établissaient à 4.4% en début d'année. Elles sont actuellement revues à 3.2% par le FMI. Cette détérioration a été provoquée par le ralentissement de l'économie et les incertitudes qui pèsent sur les marchés et l'économie en raison de la guerre en Ukraine.

Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale, car liée :

- o Aux politiques monétaires adoptées par les banques centrales ;
- o A la dépendance énergétique de certains pays ;
- o Aux conflits géopolitiques aggravant les incertitudes (perte de confiance et dépréciation de l'Euro);
- o Au risque de fragmentation des taux souverains : la BCE se retrouve confrontée à un risque de fragmentation des taux (forte augmentation des taux des pays les plus à risque par rapport aux autres), ce qui n'est pas le cas de la FED.

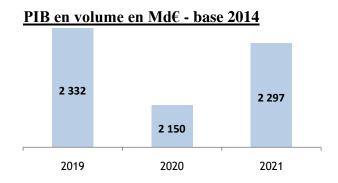


Source: Bloomberg, FMI, FCL Gérer la Cité

Aux Etats-Unis, les perspectives de croissance sont optimistes. En effet, le pays est presque indépendant énergétiquement, le dollar s'apprécie ce qui attire les investisseurs étrangers, la relance de l'économie semble plus aisée avec une balance commerciale excédentaire et la force de consommation des agents.

A contrario, la Zone Euro est fortement dépendante du gaz russe et des importations énergétiques. L'euro se déprécie.

En France, en 2021, le PIB a augmenté de 6,8% en volume se rapprochant mais restant inférieur au niveau de 2019 de1,5%. La reprise a ainsi été plus rapide qu'initialement anticipée par les économistes.



En revanche, les prévisions des différents instituts de conjoncture se sont nettement dégradées pour 2023 :

	% d'évo	lution	PIB base 1	L00 en 2019
PIB en volume	2022	2023	2022	2023
PLF 2023 (sept 2022) Programme de stabilité (juillet 2022)	+2,7% +2,5%	+1,0% +1,4%	-	102,2 102,4
INSEE (sept 2022)	+2,6%		101,1	
Banque de France centrale (sept 2022)	+2,6%	+0,5%	101,1	99,0
OCDE (Sept 2022)	+2,6%	+0,6%	101,1	99,1
Com. Européenne (juillet 2022)	+2,4%	+1,4%	100,9	99,9
OFCE (juillet 2022)	+2,4%	+1,0%	100,9	101,9
FMI (juillet 2022)	+2,3%	+1,0%	100,8	101,8

Source: FCL - Gérer la Cité

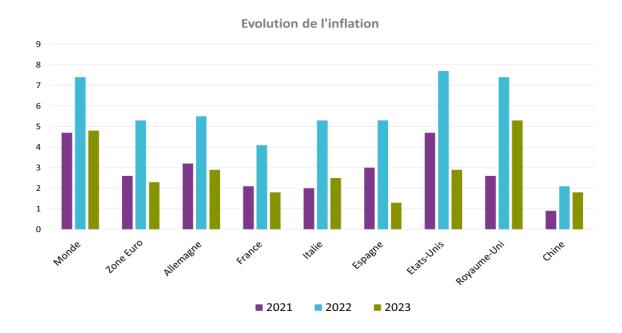
Quant à la Chine, pour la première fois depuis 1990, le taux de croissance ne dépassera pas 5%. En effet, la politique zéro Covid a freiné la croissance depuis plus de deux ans. De son côté, le gouvernement a décidé d'intervenir et de contrôler l'évolution, pour avoir une croissance plus équilibrée. Les mesures mises en place ont ainsi affecté certains secteurs comme le secteur de l'immobilier, le secteur de la technologie, et même celui de l'éducation.

Une inflation inédite sur la période récente

La surchauffe de l'économie en sortie de crise sanitaire a été spectaculaire. L'injection de liquidités massives par les Banques Centrales, le rattrapage de la consommation des ménages dans le monde, ainsi que l'accélération des hausses des prix en raison des pénuries de matières premières et la guerre en Ukraine provoquent une surchauffe sans équivalent et des pressions sur les chaînes d'approvisionnement.

Aux Etats Unis, l'inflation a atteint 8.3% au mois d'août, ce qui ne s'était plus vu depuis des décennies. La situation est comparable en Zone Euro, l'inflation dépasse des records dans certains pays développés de la Zone Euro (+10%/an) comme l'Allemagne.

Cette inflation provoque une baisse du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages et impacte le taux de croissance à la baisse.

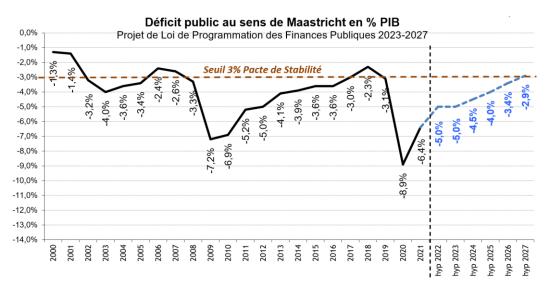


Source: Bloomberg, FMI, FCL Gérer la Cité

Budget de l'Etat : situation des finances publiques

Après un déficit public record en 2020, le projet de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit une poursuite du redressement amorcé en 2021...

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit une diminution du déficit public de de 6.4% à 5% du PIB en 2022, puis une réduction progressive à compter de 2024 pour revenir sous les 3% en 2027 :

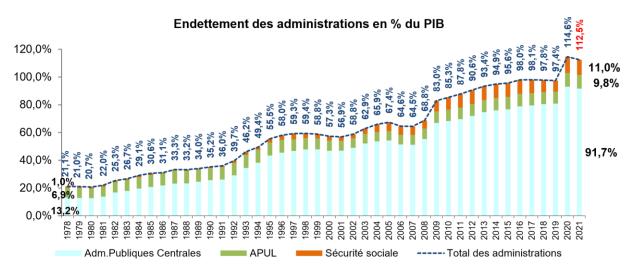


<u>Source : FCL – Gérer la Cité – Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP)</u>

<u>2023-2027</u>

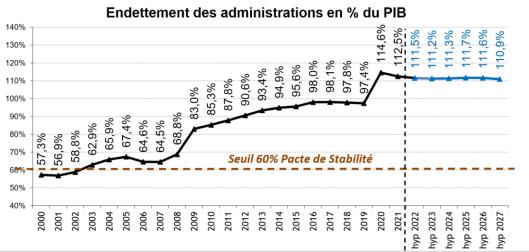
L'endettement public resterait historiquement élevé

La dette publique continue d'augmenter en 2021 (+164,5 Md€) pour atteindre 2 749 Md€, soit 112,5% du PIB. La dette des administrations publiques locales (APUL) représente moins de 10 % du PIB :



Source: FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit une légère diminution du poids de l'endettement public dans le PIB, mais pas de retour à la situation antérieure à 2020 et encore moins un rapprochement du seuil fixé par le Pacte de Stabilité (endettement public inférieur à 60% du PIB) :



Source : FCL – Gérer la Cité – Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques

Ces trajectoires associeront fortement les collectivités locales

La trajectoire de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 repose une hypothèse de baisse de 0.5%/an en volume des dépenses des administrations publiques locales .

Trajectoire d'évolution de la dépense publique en volume

	2023	2024	2025	2026	2027	Moy / an
Adm.Publiques Centrales	-2,6%	-2,5%	-1,1%	+0,4%	+1,6%	-0,9%
APUL (1)	-0,6%	+0,1%	+0,4%	-1,3%	-1,1%	- 0,5%
Sécurité Sociale	-1,0%	+0,5%	+1,2%	+0,7%	+0,6%	+0,4%
Ensemble	-1,5%	-0,6%	+0,3%	+0,2%	+0,6%	-
						0,2%

⁽¹⁾ Administrations Publiques Locales

L'endettement des administrations publiques locales passerait lui de 9,8% à 7,4% du PIB. Traduit en volume, cela signifie que la dette des APUL diminuerait de 5,3% entre 2022 et 2027. **Trajectoire d'évolution de l'endettement en % du PIB**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Moy / an 2023-2027
Adm.Publiques Centrales	91,7%	92,2%	93,2%	94,6%	96,3%	97,8%	99,0%	+5,2%
APUL (1)	9,8%	9,4%	9,1%	8,9%	8,6%	8,1%	7,4%	-1,1%
Sécurité Sociale	11,0%	9,9%	8,9%	7,7%	6,7%	5,7%	4,5%	-11,4%
Ensemble	112,5%	111,5%	111,2%	111,3%	111,7%	111,6%	110,9%	+3,6%

⁽¹⁾ Administrations Publiques Locales

LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

Suppression de la CVAE étalée sur deux ans

Par souci d'équilibre des finances publiques, le gouvernement a acté la suppression de la CVAE en deux fois, 50 % pour 2023 et 50 % en 2024. Financièrement parlant, la baisse sera de 4,1 milliards d'euros dès 2023 et de 9,3 milliards d'euros au total pour les entreprises.

Filet de sécurité 2023 sur les dépenses énergétiques

Le filet de sécurité énergétique prolongé pour 2023 a été élargi. Comme la Première ministre s'y était engagée lors du congrès des maires, le filet de sécurité a vu ses seuils baisser, pour le rendre plus accessible. Il sera disponible à l'ensemble des collectivités, départements et régions compris. Concrètement, le critère de perte d'épargne brute est passé de 25 % à 15 %. Le critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement a été supprimé. Pour les collectivités éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

A l'instar du dispositif au titre de 2022, seuls les collectivités ou groupements les moins favorisés (ceux ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités auquel ils appartiennent) pourront bénéficier de la dotation. Les collectivités pourront obtenir un acompte si elles en font la demande avant le 30 novembre 2023.

Amortisseur « électricité »

Toutes les collectivités n'en bénéficieront pas. Seulement celles qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh. Le gouvernement a donc entendu les critiques des associations d'élus qui trouvaient trop haut le précédent prix plancher de l'amortisseur (325 euros/MWh). Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'Etat prend en charge 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond qui a été ramené à 500 euros/MWh.

Son fonctionnement sera très simple : il n'y aura pas de demande à effectuer, l'aide sera directement intégrée dans la facture d'électricité des consommateurs et l'Etat compensera les fournisseurs. Les consommateurs n'auront qu'à confirmer à leur fournisseur qu'ils relèvent du statut qui permet d'en bénéficier (collectivité, PME, association, etc...). Et l'Etat s'engage à compenser rapidement les fournisseurs, pour qu'ils n'aient pas de problèmes de trésorerie.

320 millions d'euros d'augmentation de la DGF

Cette annonce avait été faite par Elisabeth Borne devant la convention d'Intercommunalités de France pour aider les collectivités à faire face à la crise énergétique. « Le contexte impose d'apporter une réponse plus forte », avait-elle défendue devant les 2 000 élus intercommunaux présents dans la salle. Selon ses calculs, cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

Création du fonds vert

Le fonds vert destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique dispose de 2 milliards d'euros de crédits. Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires. L'utilisation et la répartition de ce fonds devraient être simplifiées par rapport aux dispositifs mis en place sous le précédent quinquennat.

Le fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations, de telle sorte qu'il ne soit pas opéré par appels à projets nationaux. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique. L'objectif est que ce fonds soit fongible, souple, dans une logique remontante des besoins du terrain, sans grande technicité d'attribution. Parallèlement, ce budget acte une progression de 11,6 millions d'euros de la dotation de biodiversité et d'aménités rurales.

Taxe sur les logements vacants et majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu à davantage de communes touristiques et, donc, la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourra être appliquée sur 4 000 nouvelles communes. Ce PLF intègre également la hausse des taux de la taxe sur les logements vacants, de 12,5 % à 17 % la première année et de 25 % à 34 % à partir de la deuxième année.

Décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation

Le calendrier initial prévoyait une campagne déclarative de collecte des loyers auprès des propriétaires bailleurs de locaux d'habitation en 2023, puis la réunion des commissions locales pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs en 2025 dans la perspective de leur intégration dans les bases d'imposition au 1^{er} janvier 2026.

L'amendement retenu dans la version finale propose de repousser ce calendrier de deux ans, de façon à tenir compte du décalage de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels, ainsi que des travaux préparatoires complémentaires nécessaires pour fiabiliser les bases d'imposition actuelles, en amont de la campagne déclarative.

Financement de la formation des apprentis des collectivités

Un amendement au projet de loi de finances pour 2023 déposé par le gouvernement prévoit l'extinction de la participation de l'Etat et de la France Compétences au financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale (15 millions d'euros pour chacun). Malgré l'opposition du CNFPT et le Collectif des employeurs territoriaux, il a été maintenu. Ce Projet de Loi de Finances supprime également le doublement de la rémunération pour les agents de droit public travaillant le 1^{er} mai. Cette mesure était entrée en vigueur au 1^{er} mars 2022.

Malgré l'échec de la commission mixte paritaire sur la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, Elisabeth Borne n'a pas réintroduit les contrats de confiance dans la version finale post 49-3 du PLF 2023.

Parmi les autres dispositions de ce PLF, le gouvernement a garanti aux communes nouvelles de percevoir au moins autant de DGF que ce qu'elles touchaient avant de fusionner leurs communes et de pouvoir toucher la DPEL pour celles créées à compter du 2 janvier 2022. Il a créé une exonération des Sdis et associations affiliées à la Fédération nationale de protection civile de certaines taxes sur l'immatriculation des véhicules.

Il a aussi reconduit le paiement des frais de gestion aux régions, malgré la disparition de leur CVAE (107 millions d'euros) et a intégré dans les compensations de la CVAE le fond de péréquation des départements. Il ne reste plus que l'avis du conseil constitutionnel avant la publication au « Journal officiel » de la loi de finances pour 2023.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ

2022

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ 2022

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Opérations réelles 2022	3 375 597.56	4 112 601.44	
Opérations d'ordre	120 916.48	102 832.44	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	3 496 514.04	4 215 433.88	718 919.84
Report résultat 2021		1 108 765.57	
Résultat de fonctionnement avec report 2021	3 496 514.04	5 324 199.45	1 827 685.41
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Opérations réelles 2022	DEPENSES 1 924 171.59	1 720 454.00	RESULTAT
			RESULTAT
Opérations réelles 2022	1 924 171.59	1 720 454.00	-185 633.55
Opérations réelles 2022 Opérations d'ordre	1 924 171.59 102 832.44	1 720 454.00 120 916.48	
Opérations réelles 2022 Opérations d'ordre Résultat Investissement de l'exercice 2022	1 924 171.59 102 832.44 2 027 004.03	1 720 454.00 120 916.48	
Opérations réelles 2022 Opérations d'ordre <i>Résultat Investissement de l'exercice 2022</i> Report résultat 2021 Résultat investissement de l'exercice	1 924 171.59 102 832.44 2 027 004.03 52 650.98	1 720 454.00 120 916.48 1 841 370.48	-185 633.55

- ❖ Le résultat 2022 laisse apparaître les reports suivants pour le Budget Primitif 2023 :
- Excédent de la section fonctionnement année 2022 :

<u>1 827 685.41</u> €

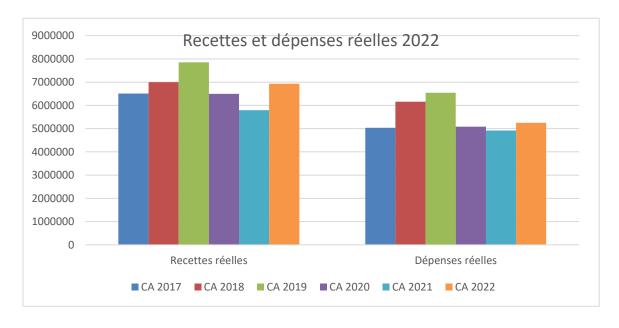
• **Déficit de la section d'investissement** à reporter en 2023 à l'article 0011 :

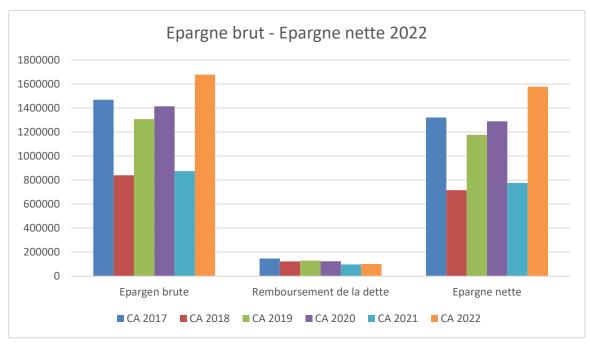
- 898 818.11 €

Résultat de fonctionnement à reporter en 2023 à l'article résultat reporté 002 : 928 866.30 €

Analyse pluri annuelle du Compte Administratif de la commune

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles (hors cessions)	6 505 959.32	6 996 329.59	7 850 995.89	6 495 471.50	5 794 384.46	6 929 521.01
Dépenses réelles	5 037 328.31	6 156 232.77	6 543 455.02	5 080 957.20	4 920 154.63	5 250 815.68
Epargne brute	1 468 631.01	840 096.82	1 307 540.87	1 414 514.30	874 229.83	1 678 705.33
Remboursement du capital de la dette	147 529.80	123 904.43	129 562.38	124 635.33	98 448.10	101 604.45
Epargne nette	1 321 101.21	716 192.39	1 177 978.49	1 289 878.97	775 781.73	1 577 100.88





SECTION DE FONCTIONNEMENT

« RÉALISÉ » EXERCICE 2022

DÉPENSES

RECETTES

SYNTHESE DES DÉPENSES

RÉALISÉ EXERCICE 2022

(Montant des dépenses par chapitre)

Situation budgétaire au 18 Janvier 2023.

011 - Charges à caractère général :

(Eau, électricité, fournitures diverses, téléphone, entretien terrains, bâtiments, frais de nettoyage, transport, frais d'affranchissement...)

949 868.54 € (2021 = 988 630.77 €)

012 - Charges de personnel:

(Cotisations, rémunérations...)

1 846 128.39 € (2021 = 1.756.985.34 €)

65 – Autres charges de gestions courantes

(Indemnités, frais de missions, cotisation de retraite, formation, service incendie...)

337 670.58 € $(2021 = 316 \ 113.31 \ €)$

Conformément aux articles L. 2123-24-1-1 et L. 5211-12-1 du CGCT chaque année les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) établissent « un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein ». Annexe 1

66 – Charges financières (intérêts des emprunts) :

34 159.43 € $(2021 = 39\ 015 €07\ €)$

67 – Charges exceptionnelles :

(Remboursement rente Viagère, garderie et ALSH, subvention exceptionnelle)

11 814.80 € (2021 = 3.791.24 €)

68 – Dotation aux provision et dépréciation des actifs :

190.81 € (2021 = 0.00 €)

014 – Atténuation de produits :

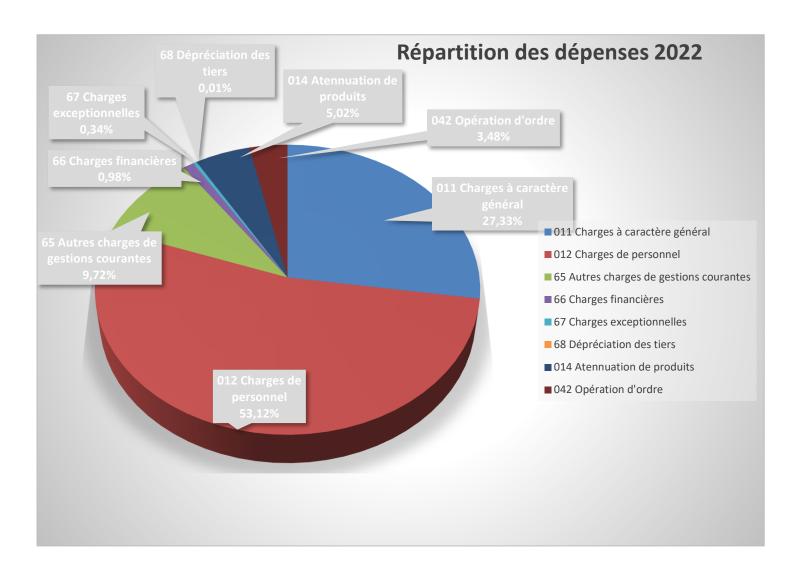
(Exonération taxes jeunes agriculteurs, FPIC)

178 426.00 € (2021 = 188 825.00 €)

042 – Opération d'ordre :

(Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles, plus et moins-value)

120 916.48 € $(2021 = 367\ 268.66\ €)$



SYNTHESE DES RECETTES

RÉALISÉ EXERCICE 2022

(Montant des recettes par chapitre)

Situation budgétaire au 18 Janvier 2022.

002 - Résultat de fonctionnement :

1 108 765.57 € $(2021 = 622\ 190.57\ €)$

013 – Atténuation des charges

(Remboursement)

73 895.76 € $(2021 = 54\ 376€38\ €)$

042 - Opération d'Ordre:

102 832.44 € $(2021 = 97.643.26 \, €)$

70 – Produits des services :

Redevances, produit de service, MAD, convention de gestion.

315 156.65 € (2021 = 299 422.78 €)

73 – Impôts et Taxes:

2 988 432.83 € (2021 = 2.798.982.13 €)

74 – Dotations et Participations :

Dotation de fonctionnement versé par l'état, CAF, MSA

506 216.67 € $(2021 = 482 \ 691.51 \ €)$

75 – Revenus des immeubles :

137 811.69 € $(2021 = 120\ 234.36\ €)$

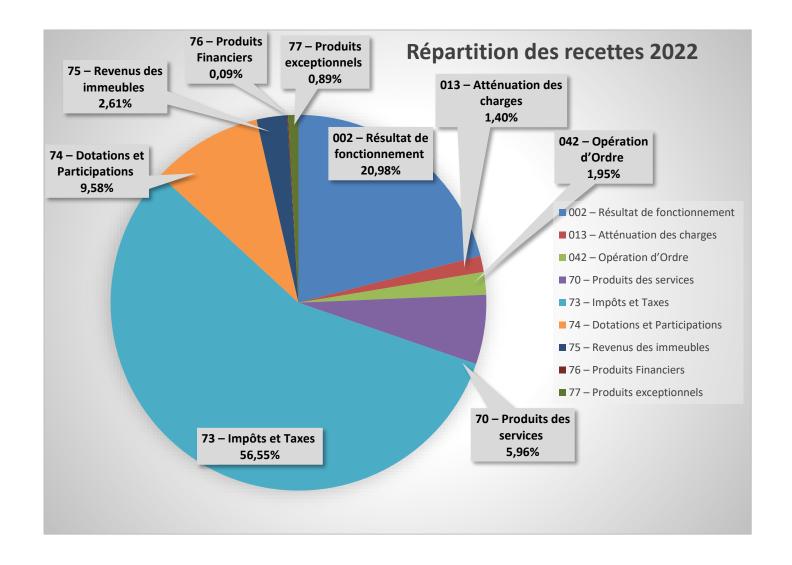
76 – Produits Financiers:

4 508.53 € (2021 = 1 992.99 €)

77 – Produits exceptionnels:

Remboursement assurance, produit de cession.

47 130.77 € (2021 = 291 930.98 €)



SECTION D'INVESTISSEMENT

« RÉALISÉ » EXERCICE 2022

DÉPENSES

RECETTES

TRAVAUX RÉALISÉS DÉPENSES

SYSTEME DE VIDEOPROTECTION		28 523.28 €
MATERIEL MAIRIE (mobilier, matériel, information	Įue)	9 790.22 €
 Fauteuils de bureau 	732.00 €	
 Logiciel de dématérialisation urbanisme 	6 645.80 €	
Ensemble d'alerte PCS	1 082.22 €	
 Terminal de verbalisation électronique 	1 105.80 €	
Panneau alvéolaires d'information	224.40 €	
MATERIEL ECOLE	224.40 €	8 749.04 €
MITTERED DOODL		0 747104 C
 Maternelle 	6 400.20 €	
Elementaire	2 348.84 €	
Ziememane	2310.010	
MATERIEL CABINET MEDICAL		2 597.66 €
• 2 PC secrétariat	2 597.66 €	
GYMNASE – SALLE DES FETE		8 460.63 €
 Tapis gymnase 	634.01 €	
 Ecran électrique vidéo projecteur salle des fêtes 	2 087.62 €	
 Autolaveuse 	5 739.00 €	
MATERIEL SERVICES TECHNIQUES		7 238.34 €
m.i.	2.720.60.0	
• Tables pour les festivités	3 738.60 €	
Bétonnière	576.00 €	
• Bancs	1 428.00 €	
• Congélateur coffre pour les festivités	549.90 €	
 Coffret électrique portable 	945.84 €	
<u>STADES</u>		23 638.20 €
• Forage et pompe		
DEFENSE CONTRE L'INCENDIE		15 516.00 €
TRAVAUX BATIMENT MUNICIPAUX		27 511.91 €
Toiture local infirmière	10 754.71 €	
Fermeture halle de Derboux	2 994.00 €	
 Trefficture flane de Berboux Travaux logement 9 rue Emile Zola 	13 763.20 €	
Travaux logement 9 fue Emile Zola	13 /03.20 t	

TRAVAUX VOIRIE		179 061.87 €
Dalle Halle Culturelle	12 870.00 €	
Traversée des Vachères	17 184.00 €	
 Chemin des mines et du cimetières 	24 153.60 €	
Chemin des mines et du enneueres Chemin du Parc	3 304.80 €	
 Montée des anges 	8 532.00 €	
 Zone du millénaire 	72 710.40 €	
 Parking Marin Ramière 	14 488.80 €	
 Chemin des Sables 	8 127.60 €	
 Poteau sécurité passage piéton 	14 000.64 €	
• Enfouissement réseau Orange	3 690.03 €	
PLAN DE GESTION DE L'ILE VIEILLE		81 219.03 €
 Canal du banastier 	11 598.00 €	
Etude piscicole	9 750.00 €	
 Aménagement site 	4 719.00 €	
 Convention CEN PACA 	55 152.03 €	
CONSTRUCTION CENTRE DE LOISIRS	3	810 451.15 €
	2	010 10 1010
EXTENSION RESEAU ENEDIS		76 581.45 €
AMENAGEMENT ZONE DU MILLENA	<u>URE</u>	60 915.00 €
AMENAGEMENT PISTE MIXTE		2 448.00 €
AWENAGEMENT TISTE WILLIE		2 440.00 C
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		102 754.45 €
(Construction Stade Menu, restaurant scolaire	, locaux Peyrafeux, aménag	gement PMU)
ACQUISITIONS IMMOBILIERES		476 457.76 €
1 - Cabinet médical		273 779.58 €
2 - I 1729		21 166.77 €
3 - I 251 4 - I 344-345		16 056.62 € 11 084.99 €
5 - B 2632		201.00 €
6 - I 250		265.00 €
7 - ZO 662		150 000.00 €
8 - ZX 347		3 903.80 €
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFE	RTS ENTRE SECTION	102 832.44 €
RESULTAT REPORTE EXERCICE N-1		52 650.98 €

SYNTHESE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RÉALISÉ EXERCICE 2022

(Montant des recettes par chapitre)

Situation budgétaire au 18 Janvier 2023.

10 - Fonds de Compensation TVA

216 742.00 € (en $2021 = 284\ 249.00\ €$)

- Taxe d'aménagement

110 296.28 € (en $2021 = 95\ 064.97\ €$)

- Excédent de fonctionnement capitalisé

0.00 € (en 2021 = 748 959.36 €)

13 – Subvention d'investissement

(Subvention CCRLP, CAF, CD84 construction ALSH)

309 083.08 € (en $2021 = 272 384.29 \, \text{€}$)

16 – Emprunt et dettes assimilés

(Retenue de garantie location, emprunt)

1 002 832.15 € (en 2021 = 2 283.00 €)

40 - Opérations d'ordre de transfert entre section

(Amortissement, Plus et moins-value, sortie d'inventaire)

120 916.48 € (en 2021 = $367\ 268.66\ €$)

4582 - Convention de gestion avec la CCRLP

(Aménagement parking école, mur halle culturelle, construction PAV, plan de gestion)

120 916.48 € (en 2021 = 0.00 €)

Des restes à réaliser (RAR) 2022 seront à intégrer dans le Budget Primitif 2023 comme suit :

Concernant les recettes : 1 048 153.49 €

		Total chapitre 13	906 053.49 €
Subvention Préfecture	1321	Plan de gestion	20 911.57 €
Subvention Région	1322	FRAT 2021 – Etude piscicole	211 270.00 €
Subvention Département	1323	CDST 2020-2022 et Plan de gestion	220 920.00 €
Subvention CAF	1328	Construction ALSH	205 185.50 €
Subvention AERMC	1328	Etude cistude	27 045.00 €
Subvention CCRLP	tion CCRLP 13251 Construction ALSH		220 721.42
	142 100.00 €		
Subvention CCRLP	45821	Plan de gestion	142 100.00 €

Concernant les dépenses : 1 708 688.07 €

		Total chapitre 20	5 813.00 €		
Concession et droits similaires	2051	Logiciel garderie, ALSH et séniors	5 813.00 €		
	Total chapitre 21				
Terrain nu	2111	Terrains	33 350.00 €		
Autres constructions	2138	Aménagement piste mixte et bâtiments communaux	403 266.00 €		
Matériel de transport	2182	Fourgon service technique	30 000.00 €		
Mobilier	2184	Mobilier ALSH	59 206.35 €		
Autres immobilisations	2188	Lave-linge résidence Peyrafeux, caméra videoprotection	7 052.72 €		
	1 170 000.00 €				
Construction	2313	Construction ALSH, aménagement ancienne caserne	1 170 000.00		

Détails des Restes A Réaliser en Annexe 3.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

PERSPECTIVES 2023

DÉPENSES

RECETTES

SYNTHESE DES DÉPENSES PREVISIONNELLES 2023

EXERCICE 2023 - (Montant des dépenses par chapitre)

011 - Charges à caractère général :

1 102 100.00 €

012 - Charges de personnel :

(Cotisations, rémunérations...)

1 929 000.00 €

65 – Autres charges de gestions courantes :

(Indemnités, frais de missions, cotisation de retraite, formation, service incendie...)

375 101.00 €

Conformément aux articles L. 2123-24-1-1 et L. 5211-12-1 du CGCT chaque année les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) établissent « un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein ». Annexe 2

66 - Charges financières:

(Intérêts des emprunts)

64 486.44 €

Les intérêts d'emprunts augmentent du fait que la commune a contracté un nouveau emprunt pour les travaux d'aménagements d'une piste mixte en bordure de la RN7 et d l'ancienne caserne.

67 – Charges exceptionnelles :

0.00€

68 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs :

500.00 €

014 – Atténuation de produits :

200 000.00 €

042 – Opérations d'ordre :

121 231.04 €

023 – Transfert investissement:

318 209.22 €

TOTAL DES DEPENSES PREVISIONELLES 2023:

4 110 627.70 €

SYNTHESE DES RECETTES PREVISIONNELLES 2023

EXERCICE 2023 - (Montant des recettes par chapitre)

013 – Atténuation des charges

(Remboursement assurance statutaire)

25 000.00 €

70 – Produits des services

(Redevances, produit de service, remboursement des mises à disposition du personnel, convention de gestion...)

256 800.00 €

73 – Impôts et Taxes

2 452 731.65 €

74 – Dotations et Participations

Dotation de fonctionnement versé par l'état, CAF ...

80 000.00 €

75 – Revenus des immeubles

267 229.75€

77 – Produits exceptionnels

Remboursement assurance.

0.00€

042 - Opérations d'ordre entre section

(Travaux en régie)

100 000.00 €

002 – Résultat reporté

928 866.30 €

TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES 2023 : 4 110 627.70 €

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

PERSPECTIVES 2023

DÉPENSES

RECETTES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES

❖ 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 513.00 €
Concession et droit similaires	12 513.00€
❖ 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 023 990.68 €
 Aménagement piste mixte Bâtiments communaux Plan de gestion aménagement île vieille Travaux stade Véhicule Matériel informatique scolaire Autres matériel informatique Mobilier scolaire Autres mobiliers 	33 350.00 € .07 778.00 € 33 000.00 € .60 000.00 € .18 603.61 € .60 000.00 € .3 000.00 € .5 000.00 € .10 000.00 € .10 000.00 € .10 000.20 €
* 23 IMMOBILISATION EN COURS	1 780 000.00 €
Aménagement ancienne caserne 9	110 000.00 € 170 000.00 € 00 000.00 €
* 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	131 572.78 €
❖ 40 OPERATION D'ORDRE ET TRANSFERT ENTRE SECTION	482.93 €
❖ 001 RÉSULTAT REPORTÉ EXERCICE N-1	238 284.53 €

TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 3 186 843.92 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES 2023

*	• 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		993 484.55 €
	• Plan de gestion (Etat, CD84, Région, AERMC)	96 576.57€	
	• CDST 2020-2022 (CD84)	213 570.00 €	
	 FRAT 2021, construction ALSH 	200 000.00 €	
	 CCRLP, construction ALSH 	278 152.48 €	
	 CAF, construction ALSH 	205 185.50 €	
*	10 FONDS DIVERS	1	198 819.11 €
	• FCTVA	250 000.00 €	
	 Taxe d'aménagement 	50 000.00 €	
	 Excédent de fonctionnement capitalisé 	898 819.11 €	
*	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		2 000.00 €
*	40 OPERATIONS D'ORDRE ET TRANSFERT EN	RE SECTION	121 231.04 €
*	4582 OPERATIONS SOUS MANDAT		142 100.00 €
	 Plan de gestion île vieille 	142 100.00 €	
	AAA DD OD WEED DE GEGGLONG		444 000 00 0
*	<u>024 PRODUITS DE CESSIONS</u>		411 000.00 €
**	001 VIDENTENIES SECTION EONOTIONISMENTEN	r .	210 200 22 6
*	021 VIREMENTS SECTION FONCTIONNEMENT		318 209.22 €

TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES 2023 : 3 186 843.92 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ

2022

BUDGET ANNEXE: ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ 2022

EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Opérations réelles 2022	32 600.59	155 999.89	
Opérations d'ordre	77 207.49	27 149.26	
Résultat d'exploitation de l'exercice 2022	109 808.08	183 149.15	73 341.07
Report résultat 2021		19 098.17	
Résultat de fonctionnement avec report 2021	109 808.08	202 247.32	92 439.24
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Opérations réelles 2022	463 692.27	181 013.24	
Opérations d'ordre	27 149.26	77 207.49	
Résultat Investissement de l'exercice 2022	490 841.53	258 220.73	-232 620.80
Report résultat 2021		6 244.35	
Résultat investissement de l'exercice avec report 2021	490 841.53	264 465.08	-226 376.45
RAR à reporter n+1	5 000.00	165 906.00	-65 470.45
Résultat cumulé 2022 pour information	605 649.61	632 618.40	26 968.79

	Résultat 2022 à affecter au BP 20	23 :
	002	
=		26 968.79 €
	1068 =	65 470.45€
	001 =	-226 376.45€

Le résultat 2022 laisse apparaître les reports suivants pour le BP 2023 :

➤ Excédent de la section d'exploitation 92 439.24 €

➤ Déficit de la section d'investissement
226 376.45 €

Affectation obligatoire en investissement (résultat investissement + RAR) 65 470.45 €

Excédent d'exploitation à reporter en 2023

26 968.79 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE PEYRAFEUX »

COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ

2022

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LES TERRASSES DE PEYRAFEUX

COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ 2022

EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Opérations réelles 2022			
Opérations d'ordre			
Résultat d'exploitation de l'exercice 2022			
Report résultat 2021		444 575.29	
Résultat de fonctionnement avec report 2021		444 575.29	444 575.29
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	
Opérations réelles 2022			
Opérations d'ordre			
Résultat Investissement de l'exercice 2022			
Report résultat 2021	369 845.21		
Résultat investissement de l'exercice avec report 2021	369 845.21		-369 845.21
Résultat cumulé 2022	369 845.21	444 575.29	74 730.08

ANNEXE 1

Etat des indemnités des élus pour l'année 2022

Réalisé du 01 janvier au 31 décembre 2022	Indemnités brutes -	Indemnités brutes - CCRLP	Indemnités brutes - RAO	Frais de représentation
	Commune			- Commune
Maire - Christian PEYRON	15 438.18	10 272.00	14 264.76	2 057.15
1 ^{er} Adjoint - Benoit SANCHEZ	4 931.70	10 272.00		435.00
Adjointe au Maire - Marie-Andrée ALTIER	5 005.56			
Adjointe au Maire - Francette BALBI	5 005.56			
Adjointe au Maire - Josette BERNARD	5 005.56			
Adjoint au Maire - Jean LEBEGUE	5 005.56			
Adjoint au Maire - Guy MARCHAND	5 005.56			
Adjoint au Maire - Patrice MARSEILLES	5 005.56			
Conseiller municipal délégué - Nicolas AIME	3 068.16			
Conseiller municipal délégué - Patrice CHARLES	3 068.16			
Conseiller municipal délégué - David CORNILLON	3 068.16			
Conseillère municipale déléguée - Aurélie GARCIA	3 068.16			
Conseillère municipale déléguée - Nadine GILET	3 068.16			
Conseillère municipale déléguée - Bruna ROMANINI	3 068.16			
Conseillère municipale déléguée - Céline ROS	3 068.16			
Conseiller municipal délégué - Jean-François TRAMIER	3 068.16			
Conseiller municipal délégué - Yannick TRUC	3 068.16			
Conseillère municipale déléguée - Virginie VICENTE	3 068.16			

ANNEXE 2

Etat prévisionnel des indemnités des élus 2023

Prévision du 01 janvier au 31 décembre 2023	Indemnités brutes -	Indemnités brutes - CCRLP	Indemnités brutes - RAO	Frais de représentation -
	Commune			Commune
Maire - Christian PEYRON	15 438.18	10 272.00	14 264.76	2 500.00
1 ^{er} Adjoint - Benoit SANCHEZ	4 931.70	10 272.00		500.00
Adjointe au Maire - Marie-Andrée ALTIER	5 005.56			
Adjointe au Maire - Francette BALBI	5 005.56			
Adjointe au Maire - Josette BERNARD	5 005.56			
Adjoint au Maire - Jean LEBEGUE	5 005.56			
Adjoint au Maire - Guy MARCHAND	5 005.56			
Adjoint au Maire - Patrice MARSEILLES	5 005.56			
Conseiller municipal délégué - Nicolas AIME	3 068.16			
Conseiller municipal délégué - Patrice CHARLES	3 068.16			
Conseiller municipal délégué - David CORNILLON	3 068.16			
Conseillère municipale déléguée - Aurélie GARCIA	3 068.16			
Conseillère municipale déléguée - Nadine GILET	3 068.16			
Conseillère municipale déléguée - Bruna ROMANINI	3 068.16			
Conseillère municipale déléguée - Céline ROS	3 068.16			
Conseiller municipal délégué - Jean-François	3 068.16			
TRAMIER				
Conseiller municipal délégué - Yannick TRUC	3 068.16			
Conseillère municipale déléguée - Virginie VICENTE	3 068.16			

ANNEXE 3

DETAIL DES RESTES A REALISER

R.A.R 2022— SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

	Total des Restes à Réaliser1	708 688.04 €
✓	Aménagement ancienne caserne	670 000.00 €
✓	Construction ALSH	500 000.00 €
✓	Vidéoprotection et divers immobilisations	7 052.72 €
✓	Mobilier	59 206.35 €
✓	Véhicule	30 000.00 €
✓	Travaux bâtiments communaux	35 466.00 €
✓	Aménagement Piste mixte	367 800.00 €
✓	Acquisition de rrains	33 350.00 €
✓	Logiciel garderie, ALSH, résidence Peyrafeux	5 813.00 €

R.A.R 2022 – SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

✓	Total des Restes à Réaliser	1 048 153.49 €
✓	Construction ALSF (CCRLP)	220 721.42 €
✓	Construction ALSH (CAF)	205 185.50 €
✓	CDST 2020-2022	220 920.00 €
✓	Etude cistude, plan de gestion	27 045.00 €
✓	Eude piscicole, plan de gestion	11 270.00 €
✓	FRAT 2021, construction ALSH	200 000.00 €
✓	Plan de gestion (Préfecture)	20 911.57 €